



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France 3

Question écrite n° 11027

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le fait que, lors de certaines émissions de télévision, sur les problèmes en milieu scolaire, comme par exemple celle diffusée le mercredi 7 janvier 1998 sur France 3, le pluralisme syndical n'est pas respecté. Il est particulièrement regrettable que les chaînes publiques, financées par les contribuables, ne donnent pas en matière d'information toute sa place au pluralisme indispensable à la démocratie. Certes, il est parfois difficile de faire en sorte que tous les syndicats, enseignants notamment, soient représentés, mais il convient que les diverses tendances puissent s'exprimer. Le débat sur l'école est trop important pour qu'on le limite à un simple échange entre le ministère et deux organisations syndicales investies d'un véritable monopole de représentation. Il demande qu'à l'avenir les émissions consacrées à l'éducation soient ouvertes à tous les courants de pensée, et spécialement lorsqu'elles sont diffusées aux heures de grandes écoutes.

Texte de la réponse

L'émission de la Marche du siècle « A quoi sert l'école ? », diffusée le 7 janvier dernier sur France 3, constituait un véritable forum d'enseignants et de parents d'élèves. Dans ce concept, les responsables de la programmation, dont le souci était d'assurer le pluralisme des courants de pensée du corps enseignant, se trouvent dans l'obligation, pour la clarté du débat et l'intérêt des interventions de ce type d'émissions, de limiter le nombre d'invités. C'est la raison pour laquelle deux confédérations syndicales seulement étaient présentes. Il n'appartient pas à la ministre de la culture et de la communication d'apprécier si le respect du pluralisme a été méconnu : c'est au Conseil supérieur de l'audiovisuel qu'il incombe, le cas échéant, de prendre à cet effet les mesures appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11027

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1119

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1908